

«Le directeur de prison est devenu un fusible»

Trois anciens directeurs de prisons vaudoises acceptent de lever le voile sur l'évolution de ce métier un peu à part. Et se plaignent d'avoir perdu en autonomie

Emmanuel Borloz

La valse des directeurs de prisons est-elle repartie pour un tour à Bochuz? Depuis des mois, le plus grand pénitencier vaudois est dans la tourmente, son directeur sur la sellette. Pour mémoire, en août dernier, une soixantaine de détenus, dénonçant «les dérives» et les «règles arbitraires» de la direction, réclamaient la tête du directeur, Olivier Rogivue. Un mouvement de contestation auquel s'associaient d'anciens collaborateurs et des employés actuels dans la foulée (24 heures du 9 septembre dernier). Plusieurs problèmes ont été détectés et Olivier Rogivue est actuellement sous enquête administrative. Les conclusions du rapport des deux commissions parlementaires qui se sont saisies de l'affaire, devraient fournir plus de détails. En attendant, le sujet rebondit ce mardi, au Grand Conseil, où les députés doivent débattre de l'éventualité d'une Commission d'enquête parlementaire (CEP) pour enquêter sur la gestion du Service pénitentiaire (*lire ci-contre*).



Röstigraben carcéral

À l'heure où les méthodes de l'actuel directeur des EPO sont pointées du doigt, 24 heures s'est posé la question: «Qu'est-ce qui fait un bon directeur de prison?» D'abord, il faut savoir que la profession n'étant pas régie par une formation dédiée en Suisse. Pour Urs Hausammann, ancien directeur de la prison du Bois-Mer-met qui dirige aujourd'hui la prison neuchâteloise de Bellevue, il s'agit surtout «de savoir affirmer sa ligne, quitte à s'opposer à sa hiérarchie».

À entendre Florian Hübner, ex directeur de la prison de la Tuilière puis de la prison-hôpital genevoise Curabilis, un bon directeur doit être visible: «Il est capital d'être présent sur le terrain et d'écouter ce qui se dit, ça donne une légitimité.» Troisième ancien responsable à livrer sa recette, Denis Pieren insiste, lui aussi, sur la notion de visibilité. «J'avais un principe: il faut vérifier, être présent, aller sur le terrain pour se faire une idée. Prendre régulièrement la température de l'établissement, c'est très important.» Directeur des EPO entre 1996 et 2002 et personnalité très estimée dans la profession, Denis Pieren a souvent joué les pompiers dans les prisons vaudoises.

Comme au plus fort de la crise de l'affaire Skander Vogt, lorsqu'il remplaçait la directrice du Bois-Mer-met au pied levé en novembre 2010. Ou, quelques mois plus tard, quand il reprenait la tête des EPO pour relever le directeur, envoyé au tapis par l'affaire Légeret. Avec, à chaque fois, une même recette: «N'avoir aucun parti pris, conserver autant de distance vis-à-vis des détenus que des gardiens pour être à même de jouer l'arbitre.»

Les intérimaires en forme d'opération de sauvetage de Denis Pieren en attestent: à la tête des prisons vaudoises ces dernières années, les directeurs ont tendance à défiler. Les geôles seraient-elles devenues des poudrières impossibles à diriger? «Bochuz est un établissement extrêmement difficile à gérer à la base, et qui a en outre connu des périodes compliquées. Elles ont laissé des traces dans l'institution», poursuit Denis Pieren.

Urs Hausammann observe lui aussi ce turn over qui a tendance à donner le vertige. Et précise qu'il pourrait s'agir d'une spécificité romande. «En Suisse alémanique, les directeurs n'ont pas les mêmes problèmes. Sont-ils moins attaqués? Sont-ils mieux défendus? Je l'ignore...» À Fribourg, ce *Röstigraben carcéral* n'a pas non plus échappé à

Franz Walter, directeur des établissements de Bellechasse. «Peut-être qu'en Suisse alémanique,

on est plus patients et qu'on fait montre d'un peu plus de sang-froid lorsqu'un directeur est sous enquête administrative. Je ne peux et ne veux pas commenter des cas concrets, parce que je ne connais pas les détails. Mais parfois, juger un directeur coupable - même avant les résultats d'une enquête - de tous les maux trop tôt et le remercier dans la foulée est un peu facile», estime le responsable. «Dès qu'il y a un problème, certains politiciens ont très vite à cœur de dire et de montrer qu'ils agissent, qu'ils prennent des décisions. Et la décision la plus commode, c'est de se débarrasser du directeur de l'établissement, fragilisant du même coup toute l'institution», renchérit Florian Hübner, à qui pareille mésaventure est arrivée en terre genevoise. «Hier, le directeur était un paratonnerre, c'est devenu un fusible», soupire de son côté Denis Pieren.

«Dans tous les établissements vaudois confondus, depuis 2000, douze changements de directeurs sont intervenus au sein des établissements pénitentiaires», réagit Marc Bertolazzi, porte-parole du Service pénitentiaire (SPEN). Ajoutant que quatre d'entre eux ont une promotion, trois sont liés à des départs en retraite, trois ont fait suite «à des affaires» et deux départs ont fait suite à «des divergences de vues».

Perte d'autonomie

Mais comment en est-on arrivé là? S'ils ne vont pas jusqu'à en faire l'unique cause de tous les maux, les anciens responsables vaudois ne peuvent s'empêcher de déplorer l'évolution du métier. «La marge de manœuvre du directeur s'est considérablement réduite. À l'époque, dans le cadre d'une décision délibération conditionnelle, il y avait de nombreuses réunions auxquelles participaient le directeur de l'établissement, le chef du département, le procureur et les avocats. Le directeur pouvait s'exprimer directement et être entendu. Ce n'est plus le cas aujourd'hui», explique Denis Pieren. Qui estime que l'administration n'a cessé de gagner en pouvoir, réduisant celui du directeur comme peau de chagrin. «La centralisation entraîne une certaine perte d'autonomie, admet Marcel Ruf, président de la Fédération des Établissements de privation de liberté Suisse (FES). Cependant, la responsabilité est également plus large et les services fournis de manière centralisée peuvent également soulager et aider les autorités pénitentiaires.»

En quelques années, la masse salariale du SPEN est passée de 35,8 millions, en 2011, à 51 millions en 2016. Sous couvert d'anonymat, un autre directeur soupçonne les organes externes à la prison d'être ceux qui ont grandi le plus, contribuant à cette mainmise de la bureaucratie et de perte d'autonomie du directeur. Faux, répond le SPEN, chiffres à l'appui. Depuis 2011, les équivalents temps plein (ETP) sont passés de 365 à 511 pour ce qui relève des «établissements» (gardiens, directeur, comptables, personnel administratif, etc.). Dans le même temps, les ETP liés à la «direction» sont passés de 11 à 34, précise Marc Bertolazzi. Et d'ajouter que «la taille des administrations a connu une augmentation générale en lien avec l'évolution démographique» et que «le domaine pénitentiaire n'a pas échappé à cette tendance».

Une tendance que ne connaît pas le canton de Fribourg. Et pour cause, il n'y existe pas d'équivalent du SPEN. «Bellechasse a gardé son statut de droit public soumis à une commission administrative présidée par le conseiller d'Etat en charge. Il n'y a donc pas l'échelon intermédiaire que l'on trouve dans le canton de Vaud», conclut Franz Walter.

«La décision la plus commode, c'est de se débarrasser du directeur»



Florian Hübner
Directeur de la prison de Tuilière de 2016 à 2013



Denis Pieren
Directeur des EPO entre 1996 et 2002

«Prendre la température de rétablissement, c'est très important»
«Outre-Sarine, les directeurs n'ont pas les mêmes problèmes»



Urs Hausammann
Directeur de la prison du Bois-Mermet de 2010 à 2013

Parlement

L'UDC isolée avec son idée d'enquête

Les 150 députés du Grand Conseil doivent dire ce mardi s'ils veulent créer une commission d'enquête parlementaire sur la gestion globale des prisons vaudoises. L'idée avait été lancée par l'UDC et le Parti libéral-radical (PLR), mais ses chances sont désormais proches de zéro. Ce lundi en effet, lors d'une conférence de presse organisée par l'UDC, le chef du groupe PLR a concédé qu'une partie de ses collègues étaient «dubitatives quant à la forme d'une commission d'enquête parlementaire». L'idée date de fin septembre, en réaction aux courriers des détenus et d'anciens employés de la prison d'Orbe. La demande avait été signée par 20 des 26 élus UDC et 16 des 49 libéraux-radicaux. D'emblée, la gauche avait déclaré qu'elle s'y opposait. Principal argument: la loi réserve les commissions d'enquête aux affaires «graves» et d'une «grande portée», comme avec la BCV en 2003. Second argument: deux commissions du Grand Conseil (celle de gestion et celle des visiteurs de prisons) investiguent déjà. Le Conseil d'État, par la voix de l'écologiste Béatrice Métraux, a repris les mêmes arguments à fin novembre. Le Bureau du Grand Conseil s'est aligné il y a deux semaines. «Qu'est-ce qui est grave? Chacun aura son opinion. Mais je constate la récurrence des problèmes dans ce service», commente Marc-Olivier Buffat, le président du groupe PLR. «Certains collègues de parti estiment qu'une commission d'enquête n'est pas le moyen le plus approprié. A eux de démontrer que celles de gestion et des visiteurs pourront travailler.» Plusieurs de ses collègues ont déjà regretté publiquement d'avoir signé cette demande, comme Rémy Jaquier (vice-président du Grand Conseil) et Laurence Cretegnny. Malgré ces défections, le président de l'UDC Jacques Nicolet dit garder confiance: «Nous avons l'espoir qu'un certain nombre de PLR se rendront compte que ces commissions n'ont pas toutes les prérogatives nécessaires.» Si le parlement refuse de créer une commission d'enquête, Marc-Olivier Buffat promet déjà de remettre la compresse, en déposant une motion pour créer de nouvelles cellules de courtes peines et de détention préventive. M.SL